

L'organisation de la semaine de 4 jours

La Ville de Lyon a soumis aux conseils d'école deux scénarios qui tiennent compte à la fois de la consultation numérique, des échanges dans les réunions publiques et des échanges durant les réunions bilatérales entre l'adjoint à l'Education Guy Corazzol et les corps intermédiaires.

Elle a tenu, dans ces deux propositions, à apporter des avancées significatives pour offrir une organisation cohérente, favorisant les apprentissages tout en améliorant une offre périscolaire ouverte à tous, de qualité et répondant aux besoins d'organisation des familles.

Par ailleurs, concernant l'aspect financier de ces 2 scénarios, la Ville a été attentive à faire des propositions qui auront le même impact budgétaire pour la collectivité et une tarification similaire pour les familles.

Si les temps périscolaires ne sont pas obligatoires ils permettent d'une part de favoriser les apprentissages des enfants et d'autre part de répondre à un besoin des parents de concilier leur vie familiale et professionnelle. L'offre se veut qualitative par des taux d'encadrement de 1/15 en moyenne (activités périscolaires) ouverte à tous, plutôt que de 1/25 (en garderie) actuellement avec des places limitées : La Ville a donc privilégié la qualité et l'extension de l'offre à la gratuité.

Le temps scolaire n'est pas réduit : il est de 24 heures par semaine. Le temps d'apprentissage du matin est privilégié dans les deux scénarios.

85 conseils d'école ont choisi l'emploi du temps comprenant 4 jours de classe et une offre périscolaire le mercredi matin, contre 74 pour le scénario sur 4,5 jours de classe avec périscolaire le vendredi après-midi, et 8 votes égalitaires.

Dès à présent, la Ville de Lyon travaille à la mise en œuvre technique de celui-ci en lien avec l'ensemble des acteurs dès la rentrée de septembre 2018.

1) Comment la spécificité des maternelles est-elle prise en compte?

Après une étude approfondie, un scénario distinct entre les maternelles et les élémentaires n'a pas été envisageable :

- Cette distinction aurait lourdement complexifiée la gestion des familles ayant plusieurs enfants (certains en élémentaire, d'autres en maternelle),
- De plus, cela aurait obligé à scinder les groupes scolaires en deux.

La question des maternelles a été prise en compte par l'allongement de la pause méridienne. Les enfants de maternelle déjeunant au restaurant scolaire bénéficieront de temps et d'activités calmes allongés d'un quart d'heure. Pour les plus jeunes d'entre eux, le temps de sieste demeure inchangé. Pour les enfants déjeunant chez eux, il sera possible de revenir à l'école vers 13h30 et de rejoindre la couchette. L'objectif est de pouvoir offrir aux enfants de maternelle des temps de repos adaptés à leurs besoins, avant de revenir en classe. Enfin, le taux d'encadrement amélioré de l'accueil périscolaire du soir qui remplace la garderie (1 pour 14 pour les maternelles contre 1 pour 24 et 1 pour 18 pour les élémentaires contre 1 pour 28), permettra aux enfants de maternelle d'être accueillis dans de meilleures conditions.

2) Pourquoi la pause méridienne a-t-elle été allongée ?

Lors de la consultation, différents acteurs de la communauté éducative nous ont fait part d'un manque de temps lors du déjeuner afin que les repas se déroulent dans le calme, avec une ambiance sereine et un temps adapté. De plus, l'allongement de la pause méridienne, au-delà de permettre aux enfants de manger paisiblement, sera aussi propice au développement des temps calmes qui assurent un meilleur retour en classe l'après-midi. Cela permet également

de décaler l'heure d'apprentissage à 14h15 où, selon le rythme biologique, les enfants sont plus disponibles.

Une expérimentation de la démarche « temps calmes » a été réalisée dans le 5^{ème} arrondissement afin de formaliser les besoins et les pratiques à mettre en œuvre sur le temps méridien en maternelle. Par exemple, les enfants sont invités à rejoindre la salle des couchettes dès la fin du repas, sans attendre la fin de la pause méridienne. Elle se généralise progressivement aux autres arrondissements de la ville.

Enfin, les tarifs de la pause méridienne ne seront pas augmentés du fait de l'allongement de celle-ci.

3) Les études existantes du soir seront-elles maintenues ?

L'accompagnement des leçons (étude du soir) sera maintenu et encadré en priorité par des enseignants rémunérés par la Ville de Lyon. Ce sera une des « activités » proposées pendant la première période d'accueil périscolaire (16h45 – 17h30). Ces ¾ d'heures seront payants moyennant une participation symbolique soumise et au quotient familial, au même titre que toutes autres activités.

4) Mon enfant bénéficie gratuitement après la classe d'un atelier dans le cadre du PRE (Projet de Réussite Educative). Les dispositifs d'aide à la scolarité vont-ils disparaître (Coup de pouce, CLAS, etc.) ? Seront-ils désormais payants ?

Ces dispositifs seront maintenus dans les mêmes conditions qu'aujourd'hui. Certains ateliers se déroulent dans l'école ou dans une association du quartier et sont parfois encadrés par des enseignants. Ils continueront à être gratuits pour les familles.

5) Les enfants qui déjeunent chez eux peuvent-ils retourner à l'école à partir de 13h30? A quelle heure faut-il emmener les maternelles qui font la sieste ?

Il sera possible de retourner à l'école aux alentours de 13h30 pour ceux qui ne déjeunent pas à la cantine. Ainsi les enfants de maternelles qui font la sieste pourront dormir à l'école.

6) Les activités périscolaires sont-elles obligatoires? Est-il possible d'inscrire son enfant ponctuellement aux activités périscolaires du soir ?

Les activités périscolaires ne sont pas obligatoires, ni le soir ni le mercredi matin. Les parents sont libres de choisir d'inscrire ou non leurs enfants.

- Il sera possible d'inscrire son enfant pour la première tranche horaire (16h45 – 17h30) **et/ou** la deuxième tranche (17h30 – 18h30),
- Nous réfléchissons aux possibilités d'une inscription autre qu'annuelle mais en tout cas, elle ne sera pas ponctuelle. Une inscription au semestre est en cours d'instruction.
- Nous étudions aussi la possibilité d'inscrire son enfant à fréquence variable, c'est-à-dire uniquement certains jours de la semaine, mais uniquement pour la seconde plage horaire.
- A noter qu'il ne sera pas possible de faire des départs échelonnés à la fois pour des raisons de sécurité des entrées et sorties, et à la fois pour la qualité des activités proposées : il est difficile d'organiser des activités de qualité lorsque les enfants s'en vont en cours de l'heure d'activité. Il sera donc possible de venir chercher son enfant soit à 16h45, soit à 17h30, soit à 18h30.

7) Quels seront les tarifs ?

La tarification sociale basée sur le quotient familial municipal est maintenue : « Un droit d'accès » symbolique au périscolaire du soir sur la base d'un forfait annuel pour la première plage horaire (3/4 h) et un tarif horaire pour la deuxième plage horaire (1H).

Il n'y aura pas de limite d'inscription sur les temps d'accueil périscolaires de fin de journée.

La garderie du matin de 30 minutes demeure gratuite et généralisée à toutes les écoles publiques, et en nombre limité comme c'est le cas actuellement.

8) Comment s'organisera le mercredi matin ?

L'organisation du mercredi matin sera similaire au vendredi actuel. Cette proposition fait suite à la consultation, où une forte demande émanait de la communauté éducative pour transposer le vendredi après-midi au mercredi matin. La concentration d'activités périscolaires sur une demi-journée permet d'avoir des activités qualitatives (exemple : sortie au musée). Selon le nombre d'enfants inscrits, des activités seront regroupées sur des écoles.

9) Pourquoi l'offre d'accueil du mercredi après-midi disparaît-elle?

Au regard de la législation jeunesse et sport, il s'agit d'une journée « sans classe » dont les accueils nécessitent un taux d'encadrement encore plus renforcé (1 adulte pour 8 en maternelle et un pour 12 enfants en élémentaire). Le coût du mercredi après-midi aurait une incidence budgétaire trop importante qui devrait être répercuté sur les familles, ce que nous ne voulions pas. De plus l'objectif des deux scénarios proposés était qu'ils aient le même coût. Dans ce scénario à 4 jours, l'après-midi est laissé à la libre organisation des familles, auprès des associations du territoire de la Ville de Lyon. La Ville souhaitait en priorité organiser les activités périscolaires du mercredi matin.